

2004

Les comptes des départements

Synthèse nationale

LES COMPTES DES DEPARTEMENTS 2004

La présente brochure a été réalisée à partir de l'exploitation de l'ensemble des comptes de gestion définitifs des départements de métropole et d'outre-mer tenus par les payeurs départementaux, comptables du Trésor. Elle présente les grandes évolutions financières des départements pour 2004.

L'année 2004 est marquée techniquement par le passage à la nomenclature renouvée M52 pour la totalité des départements, qui permet ainsi un meilleur suivi du patrimoine et une présentation homogène des données chiffrées.

Le second fait marquant est la montée en charge des transferts de compétence, le RMI principalement. Son impact est significatif sur l'augmentation des masses financières gérées par les départements aussi bien au niveau des charges que des produits induits par les compensations financières de l'État.

La diminution toute relative des ressources d'investissement ajoutée à une réduction de la capacité d'autofinancement des conseils généraux conduisent les départements à augmenter leur endettement pour financer des dépenses d'investissement toujours dynamiques depuis 2002.

Le lecteur pourra compléter son information en se reportant aux fiches financières individuelles des départements : celles-ci sont librement consultables sur le site Internet du Ministère des Finances dédié aux collectivités locales : www.colloc.minefi.gouv.fr (onglet finances locales / comptes des collectivités / départements).

Je souhaite que cette publication apporte à ses lecteurs l'information la plus complète sur les comptes des départements. Mes services sont à leur écoute pour répondre à toute demande de précisions complémentaires et pour prendre en compte toute remarque sur ce document.

Dominique Lamiot

Directeur Général de la Comptabilité Publique

Sommaire

Présentation des finances des départements

Analyse des comptes des départements en 2004

- Analyse du fonctionnement
- Analyse de l'investissement
- Analyse patrimoniale

Tableaux de synthèse

Annexes

- Méthodologie
- Lexique
- Définitions comptables des rubriques

Présentation des finances des départements en 2004

Deux points principaux marquent l'évolution des finances publiques départementales en 2004.

La totalité des départements applique désormais le nouveau cadre comptable défini par la M52. Cette innovation permet ainsi une meilleure transparence et une meilleure sincérité des comptes quel que soit le type de nomenclature utilisée, fonctionnelle ou par nature. Néanmoins son application a aussi eu pour effet d'opérer un certain nombre de reclassements comptables. Dès lors, la continuité dans les séries présentée dans cette publication peut en être affectée (le texte signale les cas où les évolutions observées sont perturbées par le passage en M52).

Comme l'année précédente, la progression des dépenses d'action sociale est le vecteur déterminant dans l'analyse comptable et financière des départements.

Si l'année 2003 a vu le champ des compétences départementales en matière d'action sociale s'élargir, l'année 2004 confirme la montée en charge financière des différents dispositifs concernés.

Les compétences transférées successivement au fil des années de décentralisation sont :

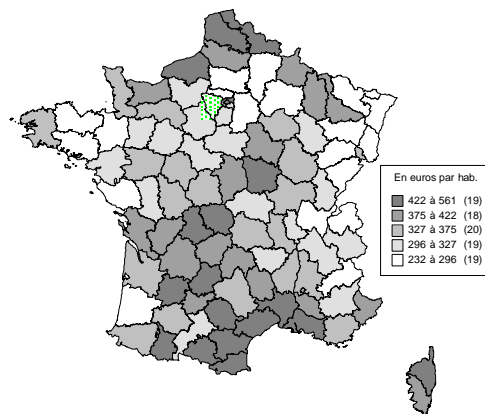
- En 1984 : l'aide sociale aux handicapés, l'aide médicale légale, l'aide familiale, l'aide à l'enfance et l'aide aux personnes âgées ;
- Entre 1988 et 1992 : l'insertion sociale ;
- En 2000 : la création de la couverture maladie universelle (CMU) ;
- En janvier 2002 : l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ;
- Au 1^{er} janvier 2004 : le revenu minimum d'insertion (RMI), accompagné du revenu minimum d'activité (RMA) destiné à renforcer l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RMI.

L'exercice 2004 connaît une augmentation dynamique des dépenses d'action sociale des départements.

Les dépenses brutes¹ des départements liées à l'action sociale s'élèvent à 22,8 milliards d'euros en 2004, soit une hausse de 43 % par rapport à 2003. La prise en charge financière du RMI par les départements est l'élément déterminant de cette progression avec un montant brut de dépenses de 5,4 milliards d'euros. Les autres postes de dépenses sociales connaissent quant à eux une augmentation assez significative de 2,2 milliards d'euros.

Néanmoins cette progression des dépenses sociales doit être nuancée par les compensations financières opérées par l'État au profit des départements conformément à la Constitution, notamment par l'attribution d'une partie de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (TIPP). Les recettes encaissées sont ainsi de l'ordre de 4,9 milliards d'euros en dehors de l'abondement exceptionnel versé ultérieurement (456,7 millions d'euros).

L'aide sociale par départements en 2004²



Les dépenses liées au RMI ont supplanté celles concernant la famille et l'enfance.

Alors qu'en 2003 les dépenses sociales à destination de la famille et de l'enfance des

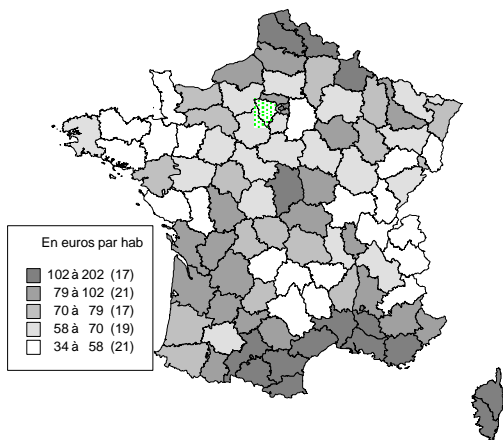
¹ Dépenses de fonctionnement ou d'investissement destinées aux différents secteurs de l'action sociale (services communs, aide sociale légale, aide sociale facultative, hygiène sociale et diverses interventions sociales). Voir l'annexe méthodologique pour plus de précisions.

² pour cette carte et les suivantes, à l'exception des données du département des Yvelines non disponibles en 2004.

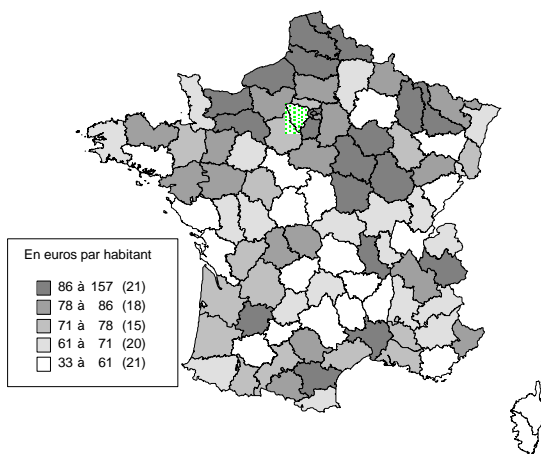
départements étaient le premier poste de dépenses (équivalent à 5 milliards d'euros), elles sont en 2004 dépassées par le montant du transfert du RMI accompagné du RMA.

La part du RMI dans le budget d'action sociale représente ainsi désormais 27 % des dépenses. Si l'on ajoute à cela les dépenses liées à la famille et à l'enfance qui restent constantes en 2004, ces deux postes absorbent un peu plus de 50 % des budgets sociaux des départements.

Le RMI par départements en 2004



Les aides à la famille et à l'enfance en 2004

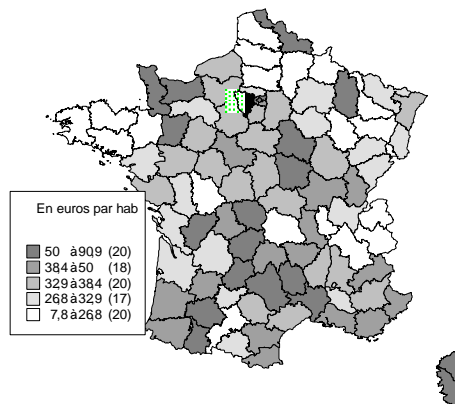


Les aides aux personnes âgées et dépendantes continuent de croître.

Les dépenses brutes en direction des personnes âgées se scindent en deux grandes catégories : des prestations diverses pour un montant de 2,3 milliards d'euros et l'APA pour un montant de 3,5 milliards d'euros. Le total de ces prestations représente alors plus d'un quart des dépenses sociales des départements.

En pourcentage par rapport à l'année 2003, l'APA connaît ainsi une hausse de 9%. Cette progression nettement moins forte que celle constatée l'année précédente semble indiquer que le versement de cette prestation a atteint son rythme de croisière.

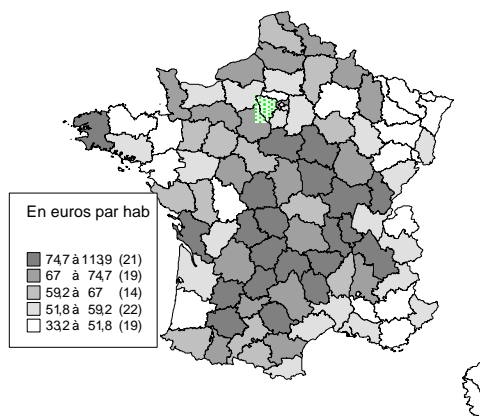
Les aides aux personnes âgées par départements



Les dépenses sociales en faveur des personnes handicapées enregistrent une très légère augmentation en 2004.

Ces prestations constituent le quatrième poste de dépenses en volume financier. Leur montant en 2003 s'élevait à 3,6 milliards en brut et à 3,2 milliards en net (hors dépenses d'investissement). Cette année marque une croissance relativement faible mais probablement sous évaluée (3,7 milliards en brut et 3,6 en net soit une hausse de 2,7% pour le brut et 12% en net). En effet, d'après *les Etudes et Résultats de la DREES* (direction de la recherche des études de l'évaluation et des statistiques) les COTOREP ont reçu 1 682 000 demandes, soit 6,6% de plus qu'en 2003.

Les aides aux personnes handicapées en 2004



Section de fonctionnement

Le budget global des départements est en hausse significative

Le volume d'activité des départements croît de manière significative tant en dépenses (+ 19,4%) qu'en recettes (+ 17,4%) mais à l'inverse de 2003 le volume des dépenses augmente plus que celui des recettes.

Le ratio de dépenses réelles totales hors dette en euros par habitant illustre parfaitement cette dynamique, puisque qu'il s'établissait à 701 euros en 2003 contre 831 en 2004. Dans cette même perspective, le taux de couverture des dépenses d'investissement par la CAF connaît une baisse de -3,2%.

En 2004, les charges de fonctionnement (+26,0%) comme les produits (+19,4%) connaissent une augmentation significative.

En premier lieu, il est utile de préciser que pour assurer la cohérence des chiffres, le passage en M52 a impliqué un reclassement des dépenses liées aux assistantes maternelles en charges de personnel ; ce reclassement justifie la part plus restreinte occupée par les achats et charges externes dans les dépenses de fonctionnement. En 2004, les **achats et charges externes** connaissent une inflexion sensible (-12,8% par rapport à l'année

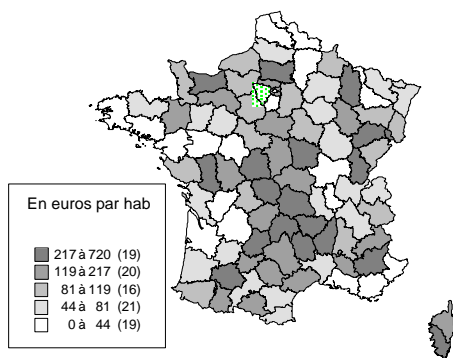
précédente) avec une diminution de l'ordre de 738 millions d'euros. Ils constituent le troisième poste de dépenses de fonctionnement. A champ constant, les achats et charges externes progressent néanmoins de 3,5%.

Les frais de personnel des départements constituent désormais le deuxième poste de dépenses pour un montant de 6,1 milliards d'euros, soit 16,4% des dépenses liées au fonctionnement. La forte augmentation constatée par rapport à l'année précédente (+17,8%) s'explique par le reclassement des charges liées aux assistantes maternelles pour plus de 700 millions d'euros) et par les facteurs structurels traditionnels que sont la hausse de cotisations de 0,4 point de la cotisation employeur à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, la revalorisation de 0,5% du point d'indice de la fonction publique en 2004 et l'effet GVT (glissement-vieillesse-technicité).

Fonctionnement en millions d'euros

	2002	2003	03/02 en %	2004	04/03 en %
Charges de fonctionnement (1)	27 118	29 706	+9,5	37 431	+26,0
Achats et charges externes	5 152	5 404	+4,9	4 713	-12,8
Frais de personnel	4 822	5 207	+8,0	6 131	+17,8
Subventions et contingents	15 833	17 835	+12,6	25 189	+41,2
Charges financières	805	696	-13,5	750	+7,7
Autres charges de fonctionnement	507	563	+10,9	648	+15,1
Produits de fonctionnement (2)	34 992	37 767	+7,9	45 104	+19,4
Impôts directs	14 210	15 063	+6,0	15 750	+4,6
Impôts indirects et autres taxes	5 574	5 974	+7,2	11 776	+97,1
Concours de l'Etat	12 029	12 624	+4,9	12 903	+2,2
- DGF	4 901	5 023	+2,5	11 318	+125,3
- Autres dotations	3 896	4 043	+3,8	418	-89,7
- Péréquation et compensations fiscales	3 232	3 558	+10,1	1 167	-67,2
Subventions et participations	1 216	1 949	+60,3	2 167	+11,2
Autres produits de fonctionnement	1 963	2 158	+9,9	2 509	+16,3
Autofinancement (A)=(2) - (1)	7 874	8 061	+2,4	7 673	-4,8

Poids des charges de personnel par département.



Le versement **des subventions et contingents** par les départements connaît une augmentation très forte (+ 41,2%) par rapport à l'année 2003 pour représenter 63,4% des dépenses de fonctionnement des Conseils Généraux. La principale cause de cette évolution réside dans le transfert de la gestion et du financement du RMI aux départements, les dépenses engagées en 2004 au titre du RMI sont ainsi de l'ordre de 5,4 milliards d'euros.

La seconde explication à cette hausse significative tient à la progression, certes moins importante, que celle de l'année précédente du dispositif de l'APA (3,5 milliards d'euros en 2004) soit une augmentation de 9%.

Enfin, le financement des services d'incendie et de secours, transféré par la loi du 17 août 2004 aux départements, s'élève en 2004 à près de 1,6 milliards d'euros.

Le poste **des charges financières** indique une augmentation de 7,7% mais cette progression est la conséquence du passage en comptabilité M52 et du rattachement des charges à l'exercice qu'elle entraîne. Cette tendance haussière ne doit pas masquer les efforts entrepris par les départements pour assurer une bonne maîtrise de la gestion de leur dette. En effet, le rattachement des intérêts courus non échus de 2003 payé en 2004 gonfle artificiellement ce poste de 80 millions d'euros. Il en résulte, en réalité une baisse des charges financières de l'ordre de (-3,8%)

La compensation des transferts de compétences aux départements a induit une augmentation très significative des produits de fonctionnement, notamment par le versement d'une fraction de la TIPP.

Les impôts indirects et autres taxes évoluent très significativement à la hausse (+97,1%). Cette

augmentation est la résultante du transfert de la TIPP aux départements en compensation des charges induites par le RMI conformément à la loi du 18 novembre 2003. Les montants versés en 2004 s'élèvent ainsi à un peu plus de 4,9 milliards d'euros.

Au demeurant, le dynamisme du marché immobilier a permis des rentrées fiscales sur les droits d'enregistrement et de publicité foncière consécutives (+16%).

Les produits de la fiscalité directe augmentent de 4,6% en 2004 ce qui s'inscrit dans la continuité des hausses modérées mais constantes des taux depuis 2002. La taxe professionnelle constitue 44,4% du total des impositions directes avec un montant de 6,8 milliards d'euros, la taxe sur le foncier bâti représente 30,1%, tandis que la part de la taxe d'habitation est de l'ordre de 25,1%.

Les bases d'imposition sont aussi dynamiques : +3,7 % pour les bases de la taxe d'habitation , +3,3 % pour les bases du foncier bâti et +2,6% pour les bases de la taxe professionnelle.

Les taux sont quasiment stables toutes impositions confondues, leurs augmentations sont de l'ordre de +1%.

Les concours de l'État connaissent une hausse modérée (+ 2,2%) . Leur montant s'élève en 2004 à 12,9 milliards d'euros.

Si l'augmentation de ces concours est relativement modérée, il n'en va pas de même de leurs évolutions individuelles. En effet, la refonte de la structure de la DGF intervenue en 2004 conduit à constater une augmentation très forte de celle-ci en contrepartie d'une baisse quasi-équivalente des autres dotations, péréquations et compensations.

La DGF comporte désormais :

- une part forfaitaire (composée de l'ancienne dotation forfaitaire, de l'ancienne dotation impôts ménages, de la compensation « part salaires » de la TP et 95% des compensations fiscales au titre de la vignette et des droits de mutation) à hauteur de 7,3 milliards d'euros.
- une part compensation pour 3,2 milliards d'euros qui reprend l'ancienne fraction au titre des CCAS et 95% de la DGD.
- une part péréquation composée de la dotation de fonctionnement minimale et de la part « potentiel fiscal » pour un montant de 0,9 milliard d'euros.

Les subventions et participations

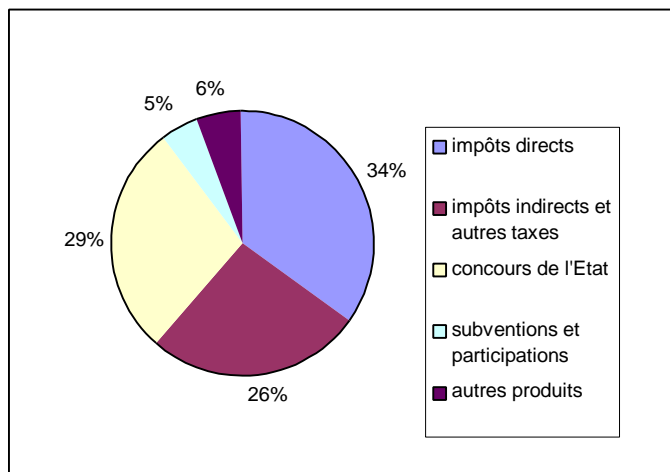
Après avoir connu une très forte hausse l'année dernière, les subventions et participations progressent de 11,2% pour un montant de 2,1 milliards d'euros. Le fonds de financement de l'APA représente à lui seul 62% des participations avec un montant de 1,3 milliard d'euros en 2004. A l'inverse, les participations issues des fonds européens ne s'élèvent plus qu'à 24 millions d'euros.

Les autres produits de fonctionnement connaissent eux aussi, une augmentation très nette (+ 16,3%) en 2004. Cette progression s'explique en partie par les transferts de charges suite au passage en M52. Alors que les produits exceptionnels et les produits financiers se montent respectivement à 164 et 43,1 millions d'euros, les autres produits d'activités constituent le principal poste de recettes avec 1,7 milliard d'euros imputables notamment aux recouvrements sur les dépenses d'aide sociale (1,5 milliard d'euros).

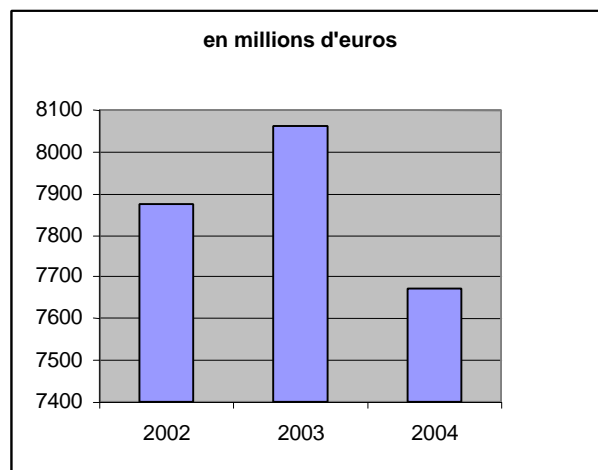
L'autofinancement connaît un recul certain en 2004 (- 4.8%)

Alors que l'année 2003 avait pour la première fois, depuis trois ans, mis en évidence un autofinancement en hausse, les départements renouent avec une baisse de leur autofinancement de 388 millions d'euros qui se monte à 7,6 milliards d'euros. Cette tendance baissière est continue depuis 2000 mais s'amplifie cette année. Ainsi, le ratio (CAF/produits de fonctionnement) chute de 26,1% en 2000 à 17% en 2004 en perdant 4,3% par rapport à 2003.

Ventilation des produits de fonctionnement départementaux en 2004



Évolution de la CAF au cours des trois dernières années.



Section d'investissement

Investissement

en millions d'euros

	2002	2003	03/02 en %	2004	04/03 en %
Emplois d'investissement (hors dette)	10 497	11 020	+5,0	11 729	+6,4
Dépenses d'équipement	6 332	6 656	5,1	6 899	3,6
Subventions d'équipement versées	3 793	3 992	5,3	4 416	10,6
Autres dépenses	372	372	-0,1	414	11,4
Ressources d'investissement (hors emprunts)	2 759	2 867	+3,9	2 803	-2,2
FCTVA	784	870	10,9	890	2,3
Autres dotations et subventions	1 326	1 364	2,8	1 325	-2,8
Autres recettes (a)	649	634	-2,3	589	-7,2
Remboursements d'emprunts*	2 583	2 689	4,1	2 676	-0,5
Emprunts*	2 645	3 149	19,0	3 484	10,7

(a) Produits de cessions, recettes sur travaux pour tiers...

* hors refinancements et opérations de gestion de la dette

La dégradation constatée au niveau de l'autofinancement, n'implique pas pour autant une baisse des emplois d'investissement (+ 6,4%) bien que simultanément les ressources de la section d'investissement diminuent elles aussi (- 2,2%). La mesure du ratio « taux de couverture des dépenses d'investissement /CAF » confirme cette tendance à la baisse avec (- 6,2%) par rapport à l'année précédente.

Les dépenses d'investissement sont encore cette année en hausse (+ 3,6% pour les dépenses d'équipement et + 10,6 % pour les subventions d'équipement).

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 6,8 milliards d'euros soit une hausse de 3,6% par rapport à l'année précédente.

La voirie constitue le premier poste de dépenses d'équipement des départements. En 2004, les dépenses de voirie s'élèvent à 3,5 milliards d'euros en hausse de + 13% par rapport à l'année précédente. La reprise dans le secteur des travaux publics contribue certainement à encourager le redémarrage des investissements publics en ce domaine. Quant aux dépenses pour **les collèges**, elles se montent 2,2 milliards d'euros, marquant ainsi un léger repli (- 4%) en comparaison de 2003.

Cette année encore, les dépenses **d'équipement social** connaissent une progression significative avec 424 millions d'euros.

A l'inverse, les autres postes, qui occupent une part nettement moins importante, demeurent en stagnation dans les dépenses directes d'équipement des conseils généraux : 336 millions d'euros pour les dépenses culturelles, 239 millions d'euros pour la totalité des réseaux (ferroviaires, aéroportuaires, fluviaux, portuaires et maritimes) et enfin 211 millions d'euros pour les dépenses sportives.

Les subventions d'équipement versées progressent elles aussi très fortement (+10,6%) par rapport à l'année 2003. Elles atteignent un montant de 4,4 milliards d'euros en 2004. Elles concernent deux catégories de bénéficiaires : des organismes publics (3,5 milliards d'euros) et des organismes privés (672 millions d'euros). En terme de volume financier, les principales subventions publiques sont versées aux communes et aux structures intercommunales pour l'entretien des réseaux (833 millions d'euros en 2004).

Cette hausse s'explique par la reprise de l'investissement communal, ce qui induit mécaniquement une progression des subventions versées par les départements dans le cadre des financements croisés de projets.

Les remboursements d'emprunts sont très légèrement en repli par rapport à 2003 (- 0,5%) pour un volume financier global de 2,6 milliards d'euros, équivalent à celui de 2002.

Le recul de l'autofinancement et la diminution des ressources d'investissement hors emprunt induisent cette année une progression de l'emprunt.

Les ressources d'investissement stricto sensu ne couvrent que 23,8% des dépenses globales d'investissement alors qu'elles représentaient 26% en 2003.

L'autofinancement représente 65,4% de ces mêmes dépenses d'investissement contre 73,1% en 2003.

Les transferts de l'État progressent modérément sous l'action essentiellement du Fonds de Compensation de la TVA (+2,3%). En effet, l'évolution du FCTVA suit parallèlement l'évolution des dépenses d'équipement effectuées deux ans auparavant.

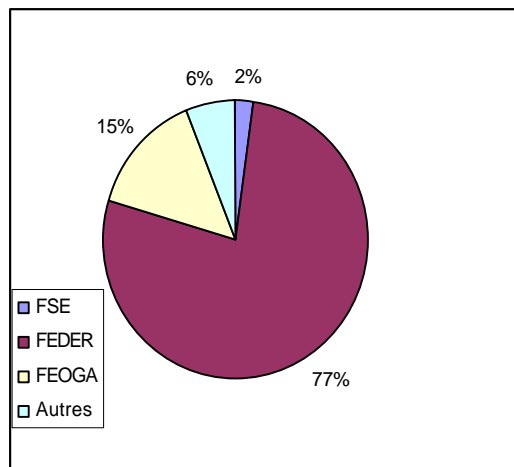
La **dotation globale d'équipement** (DGE) enregistre une forte baisse en 2004 (-29,6%) pour un montant total de 287 millions d'euros.

En 2004, la **dotation départementale d'équipement des collèges** (DDEC) connaît cette année encore une hausse (+5,4%) pour représenter 290 millions d'euros. Les départements prolongent leur effort en matière de rénovation et d'entretien des collèges.

Les **subventions et participations** d'équipement reçues enregistrent une baisse relative (-2,8%) s'élevant à 1,3 milliard d'euros. Parmi celles-ci, les subventions régionales se montent à 186,3 millions d'euros tandis que celles liées au fonds européen sont de l'ordre de 113,1 millions d'euros. Les départements d'outre-mer bénéficient ainsi de

73 millions d'euros de subventions européennes soit 64,5% de la totalité.

Répartition totale des subventions d'équipements européennes en 2004.



Les emprunts et dettes assimilées continuent de progresser cette année encore (+10,7%). Cette hausse des emprunts s'inscrit en contrepoint de la baisse de l'autofinancement. Les départements ont ainsi mobilisé 3,4 milliards d'euros d'emprunts en 2004.

Les emprunts dits « classiques », c'est à dire non assortis d'une option sur ligne de trésorerie, sont de 2,2 milliards d'euros.

Équilibre financier global

(En millions d'euros)

Section de fonctionnement	Produits	45 104	Charges	37 341	
	Impôts directs	15 750		Achats, charges externes	4 713
	Impôts indirects	11 776		Personnel	6 131
	Concours de l'Etat	12 903		Subventions et contingents	25 189
	Subventions et participations	2 167		Charges financières	750
	Autres produits	2 509		Autres charges	648
			Autofinancement	7 673	
Section d'investissement	Autofinancement	7 673	Emplois d'investissement hors dettes	11 729	
	Ressources d'investissement hors emprunts	2 803			
	Endettement	808			
	Diminution du FDR	445			

Analyse patrimoniale

Equilibre financier

en millions d'euros

	2002	2003	03/02 en %	2004	04/03 en %
Ressources stables (1)	140 724	145 109	+3,1	139 056	-4,2
- Dette à moyen et long terme	16 964	17 357	+2,3	18 121	+4,4
- Autres ressources stables	123 760	127 752	+3,2	120 935	-5,3
Actif immobilisé brut (2)	138 289	142 274	+2,9	137 088	-3,6
Fonds de roulement (A=1-2)	2 435	2 834	+16,4	1 968	-30,6
Actif circulant (3)	2 300	2 215	-3,7	2 225	+0,4
Passif circulant (4)	3 312	3 069	-7,3	3 479	+13,4
Besoin en fonds de roulement (B=3-4)	-1 012	-854	-15,6	-1 254	+46,9
Trésorerie nette (=A-B)	3 447	3 688	+7,0	3 222	-12,6

* Les variations du fonds de roulement et du besoin en fonds de roulement constatées en 2004, année de la généralisation de la nomenclature M52, ne sont pas significatives en raison du mécanisme de neutralisation des charges à rattacher à l'exercice 2003 (cf. annexe méthodologique pour plus de détails)

Alors que l'encours de **la dette** progresse les autres ressources stables diminuent de 5,3% entre 2003 et 2004.

La dette à moyen et long terme augmente cette année encore pour s'élever à 18 121 milliards d'euros. Ce stock est constitué à 97% par des emprunts auprès des établissements de crédit dont 19% sont assortis d'une option sur tirage de ligne de trésorerie. Le poids de la dette par habitant s'alourdit de 11 euros par rapport à 2003 pour revenir à son niveau de 2000.

Néanmoins, le poids de la dette en années de produits de fonctionnement baisse pour la cinquième année consécutive (0,55 année en 2000 et 0,40 année en 2004). Cette diminution tendancielle est la conséquence d'une plus forte augmentation des produits de fonctionnement malgré la hausse de l'encours de dette.

Rapporté à la CAF, le résultat s'inverse puisque qu'en 2004 l'autofinancement se dégrade du fait de la plus forte augmentation des charges que des produits.

Le **fonds de roulement** en 2004, se situe au niveau de 1 968 millions d'euros soit une diminution de -30,6%. Mais cette dégradation affichée n'est pas significative du fait du passage en nomenclature rénovée M52. Le mécanisme des charges et produits à rattacher, désormais applicable, n'est ainsi pas complètement neutre puisqu'il peut affecter les ressources stables en augmentant les charges.

Le fonds de roulement en jours de dépenses réelles s'établit ainsi à 13,7 jours alors qu'il était de 23,5 l'année précédente.

La variation du **besoin en fonds de roulement** connaît une évolution favorable significative par rapport à l'année précédente (-47%) avec un montant de -1 254 millions d'euros. Là encore, cette nette amélioration est en partie corrélée au passage à la M52 et notamment à l'impact du mécanisme des charges et produits à rattacher.

Le besoin en fonds de roulement 2004 par jour de dépenses renoue quasiment avec son niveau de 2001 pour s'établir -8,7.

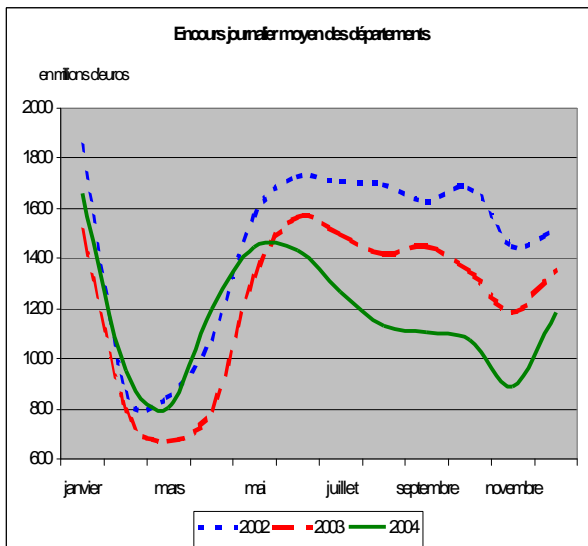
La gestion de **la trésorerie** est une des priorités des départements. La contraction de la trésorerie active entre 2003 et 2004 illustre, de ce point de vue, parfaitement ce phénomène en passant d'un montant de 3 742 à 3 287 millions d'euros soit une baisse de (-12,2%). La trésorerie permet ainsi de couvrir 22,4 jours de dépenses réelles en 2004 alors qu'elle en couvrait 30,4 en 2003.

La gestion infra-annuelle connaît des rythmes divers. Sur l'année, quatre phases peuvent être distinguées :

- de janvier à mars, une forte chute de la trésorerie correspondant notamment aux paiements issus de la journée complémentaire du mois de janvier.

- de mars à mai, une reprise des mandatements pour le commencement d'exécution du nouveau budget qui relance les mouvements de trésorerie.
- de mai à octobre, un recul progressif de l'encours de trésorerie assimilable au rythme de croisière de mandatement des conseils généraux.
- de novembre à décembre une reprise des mouvements de trésorerie pour utiliser les derniers crédits.

Néanmoins, sur ces trois dernières années une constante se dégage. La baisse de l'encours journalier de trésorerie est désormais une des priorités de la gestion financière des départements.



Tableaux de synthèse

Evolution des dépenses réelles

(en millions d'euros)

	2000	2001	2002	2003	2004
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Achats et charges externes	4 748	4 738	5 152	5 404	4 713
Frais de personnel	4 183	4 474	4 822	5 207	6 131
Subventions et contingents	13 217	13 617	15 833	17 835	25 189
<i>dont contributions obligatoires et participations</i>	2 610	2 854	3 115	3 403	4 589
- dotation de fonctionnement des établissements du second degré	575	610	644	659	701
- service d'incendie	629	717	833	997	1 468
<i>dont subventions</i>	1 573	1 662	1 722	1 847	2 073
<i>dont aides à la personne</i>	1 510	1 544	1 657	1 904	10 582
<i>dont frais de séjour et d'hébergement</i>	7 352	7 397	7 563	7 926	7 945
Frais et indemnités des élus	123	126	131	135	141
Charges financières	960	970	805	696	750
<i>dont charges d'intérêts</i>	887	902	732	649	727
Charges exceptionnelles	133	106	108	168	171
Autres charges réelles de fonctionnement	396	355	399	394	477
TOTAL FONCTIONNEMENT	23 636	24 258	27 118	29 706	37 431
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses d'équipement directes	5 478	6 088	6 332	6 656	6 899
Subventions d'équipement versées	3 575	3 922	3 793	3 992	4 416
Remboursement de dettes	3 016	2 682	2 583	2 689	2 676
Autres dépenses réelles d'investissement	417	390	372	372	414
TOTAL INVESTISSEMENT	12 485	13 081	13 080	13 709	14 405
TOTAL DES DEPENSES REELLES	36 121	37 340	40 198	43 415	51 836

NB : les opérations d'investissement présentées dans ce tableau peuvent comprendre à titre résiduel des opérations d'ordre qui n'ont pu être isolées.

Evolution des recettes réelles

(en millions d'euros)

	2000	2001	2002	2003	2004
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Produits d'exploitation et du domaine	190	206	196	197	214
Impôts directs	13 846	13 802	14 210	15 063	15 750
Impôts indirects et autres taxes	6 913	5 268	5 574	5 974	11 776
<i>dont droits d'enregistrement et taxes d'urbanisme</i>	4 210	4 190	4 619	5 102	5 909
<i>dont TIPP</i>	0	0	0	0	4 959
<i>dont taxes d'outre-mer</i>	143	135	144	146	145
Concours de l'Etat	8 392	10 730	12 029	12 624	12 903
<i>dont DGF</i>	4 377	4 712	4 901	5 023	11 318
<i>dont autres dotations</i>	1 885	3 472	3 896	4 043	418
<i>dont péréquation et compensations fiscales</i>	2 131	2 546	3 232	3 558	1 167
Subventions et participations	803	519	1 216	1 949	2 167
Produits financiers	67	75	59	66	43
Produits exceptionnels	57	62	69	85	164
Autres produits réels de fonctionnement	1 722	1 820	1 640	1 810	2 088
TOTAL FONCTIONNEMENT	31 991	32 481	34 992	37 767	45 104
SECTION D'INVESTISSEMENT					
FCTVA	758	780	784	870	890
Autres dotations et subventions d'investissement	1 304	1 306	1 326	1 364	1 325
<i>dont DGE 1ère part</i>	221	229	234	213	228
<i>dont subventions d'investissement reçues</i>	1 374	1 315	1 433	1 321	1 067
- dotation d'équipement scolaire	243	261	265	275	290
- DGE part rurale	183	163	171	159	59
Emprunts souscrits	1 662	1 935	2 645	3 149	3 484
Autres recettes réelles d'investissement	564	528	649	634	589
TOTAL INVESTISSEMENT	4 289	4 549	5 404	6 016	6 288
TOTAL DES RECETTES REELLES	36 280	37 029	40 397	43 783	51 392

NB : les opérations d'investissement présentées dans ce tableau peuvent comprendre à titre résiduel des opérations d'ordre qui n'ont pu être isolées.

Dépenses réelles par strate Exercice 2004

(en millions d'euros)

	moins de 250.000 habitants	de 250.000 à 499.999 habitants	de 500.000 à 999.999 habitants	plus de 1.000.000 d'habitants
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes	382	819	1 533	1 979
Frais de personnel	496	1 081	1 865	2 688
Subventions et contingents	1 584	4 244	7 689	11 671
<i>dont contributions obligatoires et participations</i>	230	626	1 241	2 493
- dotation de fonctionnement des établissements du second degré	40	103	230	328
- service d'incendie	91	231	467	680
<i>dont subventions</i>	174	424	720	757
<i>dont aides à la personne</i>	698	1 938	3 352	4 594
<i>dont frais de séjour et d'hébergement</i>	484	1 256	2 377	3 828
Frais et indemnités des élus	15	32	48	47
Charges financières	66	145	257	282
<i>dont charges d'intérêts</i>	64	142	247	273
Charges exceptionnelles	18	40	52	60
Autres charges réelles de fonctionnement	38	67	188	184
TOTAL FONCTIONNEMENT	2 584	6 396	11 586	16 865
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Dépenses d'équipement directes	551	1 270	2 249	2 829
Subventions d'équipement versées	291	806	1 593	1 726
Remboursement de dettes	207	445	856	1 168
Autres dépenses réelles d'investissement	21	140	121	132
TOTAL INVESTISSEMENT	1 070	2 661	4 818	5 855
TOTAL DES DEPENSES REELLES	3 655	9 057	16 404	22 720
Population de la strate (1)	3 679 167	9 918 779	20 444 192	28 088 105

NB : les opérations d'investissement présentées dans ce tableau peuvent comprendre à titre résiduel des opérations d'ordre qui n'ont pu être isolées.

(1) source : INSEE : estimation de population par département au 1er janvier 2004

Recettes réelles par strate

Exercice 2004

(en millions d'euros)

SECTION DE FONCTIONNEMENT	moins de 250.000 habitants	de 250.000 à 499.999 habitants	de 500.000 à 999.999 habitants	plus de 1.000.000 d'habitants
Produits d'exploitation et du domaine	19	47	63	85
Impôts directs	1 010	2 712	4 944	7 083
Impôts indirects et autres taxes	581	1 774	3 658	5 763
<i>dont droits d'enregistrement et taxes d'urbanisme</i>	226	689	1 777	3 216
<i>dont TIPP</i>	255	880	1 536	2 288
<i>dont taxes d'outre-mer</i>	39	71	36	0
Concours de l'Etat	1 137	2 422	4 342	5 002
<i>dont DGF</i>	952	2 074	3 793	4 499
<i>dont autres dotations</i>	36	88	158	135
<i>dont péréquation et compensations fiscales</i>	150	260	390	368
Subventions et participations	166	353	555	1 092
Produits financiers	3	5	12	23
Produits exceptionnels	7	45	64	48
Autres produits réels de fonctionnement	152	362	552	1 022
TOTAL FONCTIONNEMENT	3 076	7 722	14 189	20 118
SECTION D'INVESTISSEMENT				
FCTVA	70	173	286	360
Autres dotations et subventions d'investissement	171	321	485	348
<i>dont DGE 1ère part</i>	48	57	72	52
<i>dont subventions d'investissement reçues</i>	121	260	411	274
- dotation d'équipement scolaire	21	55	95	119
- DGE part rurale	10	22	17	10
Emprunts souscrits	244	607	1 161	1 473
Autres recettes réelles d'investissement	24	141	167	257
TOTAL INVESTISSEMENT	508	1 241	2 099	2 439
TOTAL DES RECETTES REELLES	3 584	8 962	16 289	22 557
Population de la strate (1)	3 679 167	9 918 779	20 444 192	28 088 105

NB : les opérations d'investissement présentées dans ce tableau peuvent comprendre à titre résiduel des opérations d'ordre qui n'ont pu être isolées.

(1) source : INSEE : estimation de population par département au 1er janvier 2004

Ventilation des impositions directes Exercice 2004

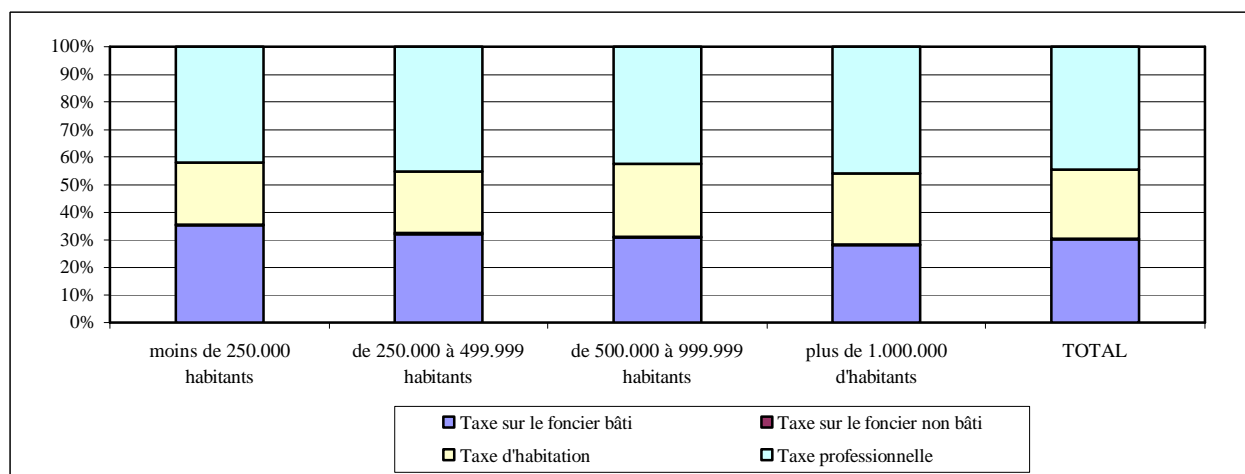
(en millions d'euros)

	moins de 250.000 habitants	de 250.000 à 499.999 habitants	de 500.000 à 999.999 habitants	plus de 1.000.000 d'habitants	TOTAL
Taxe sur le foncier bâti	352	855	1 504	1 941	4 652
Taxe sur le foncier non bâti	3	8	16	13	40
Taxe d'habitation	223	597	1 286	1 778	3 884
Taxe professionnelle	417	1 210	2 070	3 166	6 864
Total des impositions directes votées	996	2 669	4 875	6 899	15 439

Poids de chaque taxe dans le total des impositions directes

(en pourcentage)

	moins de 250.000 habitants	de 250.000 à 499.999 habitants	de 500.000 à 999.999 habitants	plus de 1.000.000 d'habitants	TOTAL
Taxe sur le foncier bâti	35,36	32,03	30,84	28,14	30,13
Taxe sur le foncier non bâti	0,31	0,29	0,33	0,19	0,26
Taxe d'habitation	22,43	22,35	26,37	25,78	25,16
Taxe professionnelle	41,91	45,33	42,46	45,90	44,46



* Source : Direction générale des Impôts. Les montants inscrits sont ceux votés par les assemblées délibérantes la ventilation des comptes en exécution ne permettant pas ce degré de détail

Ventilation par fonction des dépenses Nomenclature M52

(en millions d'euros)

	2004		
	Charges de fonctionnement réelles	Dépenses d'équipement directes	Subventions d'équipement versées
FONCTION 0 : SERVICES GÉNÉRAUX			
01 : Opérations non ventilables	3 155	222	310
02 : Administration générale	2 531	439	18
04 : Coopération décentralisée	29	0	2
TOTAL FONCTION 0	5 714	662	330
FONCTION 1 : SÉCURITÉ			
10 : Services communs	8	0	0
11 : Gendarmerie, police, sécurité, justice	21	58	8
12 : Incendie et Secours	1 518	6	48
18 : Autres interventions de protection des personnes et des biens	15	4	13
TOTAL FONCTION 1	1 562	68	69
FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT			
20 : Services communs	60	0	4
21 : Enseignement du premier degré	18	4	128
22 : Enseignement du second degré	807	2 072	118
23 : Enseignement supérieur	85	35	100
28 : Autres services périscolaires et annexes	127	17	13
TOTAL FONCTION 2	1 097	2 128	362
FONCTION 3 : CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS			
30 : Services communs	195	7	14
31 : Culture	571	159	176
32 : Sports	264	31	181
33 : Jeunesse (action socio-éducative...) et loisirs	111	8	36
TOTAL FONCTION 3	1 141	205	408
FONCTION 4 : PREVENTION MEDICO-SOCIALE			
40 : Services communs	362	12	5
41 : PMI et planification familiale	266	5	6
42 : Prévention et éducation pour la santé	97	1	2
48 : Autres actions	10	1	1
TOTAL FONCTION 4	735	19	14

	2004		
	Charges de fonctionnement réelles	Dépenses d'équipement directes	Subventions d'équipement versées
FONCTION 5 : ACTION SOCIALE			
50 : Services communs	1 404	126	4
51 : Famille et enfance	5 099	43	26
52 : Personnes handicapées	3 667	3	33
53 : Personnes âgées	2 173	1	157
54 : Revenu minimum d'insertion	6 184	3	11
55 : Personnes dépendantes (APA)	3 541	0	0
58 : Autres interventions sociales	275	4	14
TOTAL FONCTION 5	22 344	181	244
FONCTION 6 : RESEAUX ET INFRASTRUCTURES			
60 : Services communs	190	20	17
61 : Eaux et assainissement	76	29	534
62 : Routes et voirie	829	3 047	527
63 : Infrastructures ferroviaires et aéroportuaires	17	14	76
64 : Infrastructures fluviales, maritimes et lacustres	25	56	93
68 : Autres réseaux	16	18	74
TOTAL FONCTION 6	1 152	3 183	1 321
FONCTION 7 : AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT			
70 : Services communs	115	20	68
71 : Aménagement et développement urbain	66	47	229
72 : Logement	60	3	219
73 : Environnement	163	86	154
74 : Aménagement et développement rural	31	8	311
TOTAL FONCTION 7	434	163	981
FONCTION 8 : TRANSPORTS			
80 : Services communs	95	3	2
81 : Transports scolaires	1 550	4	2
82 : Transports publics de voyageurs	580	44	76
88 : Autres	211	1	1
TOTAL FONCTION 8	2 436	52	81
FONCTION 9 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			
90 : Services communs	100	8	50
91 : Structures d'animation et de développement économique	224	27	104
92 : Agriculture et pêche	206	107	146
93 : Industrie, commerce et artisanat	47	47	172
94 : Développement touristique	231	45	121
95 : Maintien et développement des services publics non départementaux	7	4	13
TOTAL FONCTION 9	816	237	606

Bilan au 31 décembre 2004 - Actif

(en millions d'euros)

	Actif brut	Amortissements et provisions	Actif net
			au 31/12/2004
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles	18 339	4 297	14 042
Subventions d'équipement versées	17 012	4 099	12 913
Immobilisations corporelles	115 052	3 348	111 705
1) En toute propriété			
Terrains	2 844	1	2 843
Constructions	18 371	1 574	16 797
Constructions sur sol d'autrui	383	36	346
Réseaux et installations de voirie	54 572	603	53 970
Oeuvres d'art	151		151
Autres immobilisations corporelles	3 798	411	3 387
Immobilisations en cours	22 535	10	22 525
Immobilisations affectées à un serv. non person.	190		190
Immobilisations mises en concession et affectées	1 128		1 128
2) Reçues au titre d'une mise à disposition			
Terrains	111	0	111
Constructions	10 853	712	10 141
Réseaux et autres immobilisations corporelles	51	0	51
3) Reçues au titre d'une affectation			
Terrains	0	0	0
Constructions	51	0	51
Réseaux et autres immobilisations corporelles	16	2	14
Immobilisations financières	1 848	10	1 839
Participations et créances rattachées	450	10	440
Autres titres immobilisés	191	0	191
Avances et garanties d'emprunt	59		59
Prêts	798	0	798
Autres créances	351	0	351
TOTAL I	135 240	7 655	127 585
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en cours	1	0	1
Terrains	0	0	0
Production autre que terrains	0	0	0
Autres stocks	0	0	0
Créances	3 365	2	3 363
Redevables et comptes rattachés	496	0	495
Créances irréc.adm. par le juge des comptes	0		0
Créances sur l'Etat et les collectivités publiques	509		509
Créances sur fonds spécifiques et CDE rattachée	166		166
Opérations pour le compte de tiers	1 259		1 259
Autres créances	936	2	934
Valeurs mobilières de placement	18		18
Disponibilités	3 247		3 247
Avances de trésorerie	15		15
Charges constatées d'avance	1		1
TOTAL II	6 647	2	6 645
COMPTES DE REGULARISATION			
Charges à répartir sur plusieurs exercices	53		53
Primes de remboursement des obligations	3		3
Dépenses à classer et à régulariser	115		115
Ecart de conversion - Actif	0		0
TOTAL III	170	0	170
TOTAL GENERAL (I + II + III)	142 057	7 657	134 400

Bilan au 31 décembre 2004 - Passif

(en millions d'euros)

	au 31/12/2004
FONDS PROPRES	
Fonds internes	89 773
Dotations	15 016
Mise à disposition (chez le bénéficiaire)	2 400
Affectation (par la collectivité de rattachement)	697
Réserves	62 630
Report à nouveau	3 299
Résultat de l'exercice	4 545
Subventions transférables	1 537
Provisions réglementées	0
Différences sur réalisations d'immobilisations	-352
Autres fonds	21 802
Fonds globalisés	18 218
Subventions non transférables	3 145
Droits de l'affectant	438
TOTAL I	111 575
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Provisions pour risques	219
Provisions pour charges	128
TOTAL II	347
DETTES	
Dettes financières	18 355
Emprunts obligataires	238
Autres emprunts	17 836
Emprunts et dettes financières divers	222
Crédits et lignes de trésorerie	58
Dettes diverses	3 670
Fournisseurs et comptes rattachés	808
Dettes fiscales et sociales	41
Dettes envers l'Etat et les collectivités publiques	258
Créances sur fonds spécifiques et CDE rattachée	229
Opérations pour le compte de tiers	798
Autres dettes	1 095
Fournisseurs d'immobilisations	441
Produits constatés d'avance	1
TOTAL III	22 024
COMPTES DE REGULARISATION	
Dépenses à l'étranger en instance de règlement	0
Recettes à classer ou à régulariser	453
Ecart de conversion - Passif	1
TOTAL IV	454
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	134 400

Bilan fonctionnel - évolution de l'actif

(en millions d'euros)

	2000	2001	2002	2003	2004*
ACTIF IMMOBILISE BRUT					
Immobilisations d'exploitation	93 356	98 803	105 086	110 977	132 261
<i>dont constructions</i>	19 147	22 455	25 967	29 229	40 448
<i>dont matériel</i>	57 050	60 556	63 875	67 223	69 480
Immobilisation affectées, concédées ou mises à disposition	767	2 130	2 524	3 198	1 317
Immobilisations financières	2 557	2 361	2 338	2 207	1 852
Autres éléments d'actif immobilisé	28 229	26 933	28 341	25 892	1 658
TOTAL ACTIF IMMOBILISE BRUT	124 909	130 227	138 289	142 274	137 088
FONDS DE ROULEMENT (= ressources stables - actif immobilisé brut)	2 573	2 284	2 435	2 834	1 968
ACTIF D'EXPLOITATION					
Créances sur redevables ou clients	1 538	1 035	1 115	1 045	496
Créances sur personnes publiques et organismes sociaux	495	524	398	330	509
Liaison avec les budgets annexes (soldes débiteurs)	84	96	257	293	166
Autres créances	497	503	530	547	1 055
Total actif d'exploitation	2 613	2 157	2 300	2 215	2 225
TRESORERIE ACTIVE					
Disponibilités	3 128	3 264	3 426	3 608	3 221
Valeurs mobilières de placement	39	7	20	37	18
Autres	157	73	102	96	47
Total trésorerie active	3 324	3 344	3 548	3 742	3 287

* Les variations du fonds de roulement et du besoin en fonds de roulement constatées en 2004, année de la généralisation de la nomenclature M52, ne sont pas significatives en raison du mécanisme de neutralisation des charges à rattacher à l'exercice 2003 (cf. annexe méthodologique pour plus de détails)

Bilan fonctionnel - évolution du passif

(en millions d'euros)

	2000	2001	2002	2003	2004
RESSOURCE STABLES					
Capitaux propres	91 859	97 182	103 798	109 737	110 870
Provisions	402	439	308	332	369
Amortissements	12 665	13 461	13 487	12 639	7 638
<i>dont amortissement des constructions</i>	235	867	968	1 057	2 325
<i>dont amortissement du matériel</i>	750	750	807	703	1 016
Dettes à moyen et long terme	17 658	16 921	16 964	17 357	18 121
Autres ressources	4 899	4 507	6 167	5 043	2 059
Total ressources stables	127 483	132 511	140 724	145 109	139 056
PASSIF D'EXPLOITATION					
Dettes fournisseurs	2 657	2 131	2 251	2 145	1 249
Dettes sur personnes publiques et organismes sociaux	27	25	35	33	292
Liaison avec les budgets annexes (soldes créditeurs)	84	80	109	149	155
Autres dettes	545	832	916	742	1 783
Total passif d'exploitation	3 314	3 068	3 312	3 069	3 479
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (= actif - passif d'exploitation)	-701	-911	-1 012	-853	-1 254
TRESORERIE PASSIVE	50	150	101	54	65
TRESORERIE NETTE (= trésorerie active - trésorerie passive)	3 274	3 195	3 447	3 688	3 222

Dette à moyen et long terme

Exercice 2004

(en millions d'euros)

	2004
Emprunts obligataires	238
Emprunts auprès des établissements de crédit	17 582
<i>dont emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie</i>	3 337
Dépôts et cautionnement reçus	1
Emprunts et dettes assortis de conditions particulières	221
<i>dont dettes pour M.E.T.P.</i>	22
<i>dont dettes envers locataires-acquéreurs</i>	79
Autres emprunts	79
TOTAL DE LA DETTE A LONG ET MOYEN TERME	18 121

Principaux ratios financiers

DONNEES GENERALES	Définition	2000	2001	2002	2003	2004
Dépenses réelles totales hors dette en euros par habitant	Dépenses réelles totales hors dette / population INSEE (1)	595	611	653	701	832
Part de l'investissement dans les dépenses réelles hors dette	Dépenses d'investissement hors dette / dépenses réelles totales hors dette	28,6%	30,0%	27,9%	27,1%	23,9%
AUTOFINANCEMENT						
Part de la CAF dans les produits de fonctionnement	CAF / Produits de fonctionnement réels	26,1%	25,3%	22,5%	21,3%	17,0%
Taux de couverture des dépenses d'investissement par la CAF nette	CAF nette / Emplois d'investissement réels (hors dette)	56,4%	53,3%	50,4%	48,8%	42,6%
ENDETTEMENT						
Poids de la dette en années de produits de fonctionnement	Encours de dettes à moyen et long terme / produits de fonctionnement réels	0,55	0,52	0,48	0,46	0,40
Poids de la dette en euros par habitant	Encours de dettes à moyen et long terme / population INSEE (1)	291	277	276	280	291
Poids de la dette en années de CAF	Encours de dettes à moyen et long terme / CAF	2,11	2,06	2,15	2,15	2,36
Annuité de dette rapportée aux produits de fonctionnement	Charges d'intérêt + remboursement en capital des dettes à moyen et long terme) / produits de fonctionnement réels	12,2%	11,0%	9,5%	8,8%	7,5%
EQUILIBRES BILANTIELS						
Fonds de roulement en jours de dépenses réelles (2)	Fonds de roulement * 360 / dépenses réelles totales	25,6	22,0	21,8	23,5	13,7
Besoin en fonds de roulement en jours de dépenses réelles	Besoin en fonds de roulement * 360 / dépenses réelles totales	-7,0	-8,8	-9,1	-7,1	-8,7
Trésorerie en jours de dépenses réelles	Trésorerie nette * 360 / dépenses réelles totales	32,6	30,8	30,9	30,6	22,4

(1) Source : INSEE : *bilan démographique*, population France entière en milieu d'année (données 2004 provisoires)

(2) Voir note de bas de page du bilan fonctionnel (actif)

Annexes

Méthodologie

I - LE RÉGIME ADMINISTRATIF DES COLLECTIVITÉS LOCALES

On désigne par **collectivités territoriales** les régions, les départements et les communes. En 1982, le régime administratif des collectivités locales a été modifié par la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions qui supprime toute forme de tutelle *a priori*, sur les décisions des collectivités locales.

Le statut particulier de la **Corse** a été renforcé par la loi n° 91-428 du 13 mai 1991 qui lui confère d'importantes compétences nouvelles et des ressources fiscales indirectes différentes de celles des régions du continent. En réalité, la Corse n'est plus juridiquement une région au sens de collectivité locale, mais une collectivité territoriale à statut unique.

Par ailleurs, succédant au district de la région parisienne, **la région Ile-de-France** comporte également des spécificités budgétaires.

II - LES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES ET COMPTABLES

Le principe de la séparation des ordonnateurs et des comptables se traduit, dans l'exécution des budgets des collectivités territoriales, par une différenciation entre opérations administratives et opérations comptables et, en conséquence, par la tenue d'une double comptabilité : **comptabilité administrative** de l'ordonnateur, **comptabilité financière** du comptable du Trésor.

Ces comptabilités décrivent les opérations réalisées au cours d'un exercice. A la clôture de celui-ci, les opérations sont regroupées dans un compte administratif pour l'ordonnateur, dans un compte de gestion pour le comptable.

A la différence du compte administratif qui se limite à la transcription de la seule exécution budgétaire, le compte de gestion présente une comptabilité en partie double, comprenant des comptes de tiers et financiers, ainsi qu'un bilan de fin d'exercice. Il offre ainsi une vision

exhaustive de la situation financière de la collectivité.

Les budgets locaux s'exécutent en gestion, c'est-à-dire que les comptes doivent décrire les opérations réalisées au cours d'une seule année dont toutefois le 31 décembre est prolongé fictivement jusqu'au 31 janvier de l'année suivante pour les opérations de fonctionnement, de manière à permettre le rattachement à la gestion des opérations déjà engagées.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations concernant l'exploitation, autrement dit la gestion courante des services.

Sont inscrits notamment :

1) *en produits* : les impôts directs et indirects, les dotations versées par l'État, les ressources d'exploitation et du domaine, les produits financiers ;

2) *en charges* : les achats de fournitures et de services, les frais de personnel, les allocations et subventions versées, les frais financiers (intérêts de la dette notamment).

Les budgets locaux doivent être votés en équilibre. Les produits de fonctionnement doivent donc être égaux ou supérieurs aux charges de fonctionnement. La section de fonctionnement fait ainsi apparaître un solde qui permet le financement d'une fraction des dépenses d'équipement. Il figure, à ce titre, dans la section d'investissement qui inclut également d'autres recettes, telles que les subventions et les emprunts.

La réforme de la DGF en 2004 modifie l'architecture des concours de l'État aux collectivités locales. La nouvelle DGF versée par l'État aux collectivités en 2004 inclut la plupart des compensations fiscales et des attributions de péréquation versées auparavant sous forme de dotations distinctes. La présente brochure prend acte de cette évolution en comptant désormais les **compensations fiscales et les attributions de péréquation dans le total des concours versés par l'État** et non plus dans la rubrique des impôts et taxes.

La section d'investissement retrace toutes les opérations en capital, autrement dit les opérations de dépenses ou de recettes qui

accroissent ou diminuent la valeur du patrimoine.

Figurent :

1) *En recettes :*

- d'une part, "la capacité d'autofinancement" (CAF) dégagée par la section de fonctionnement (cf. lexicque) ;

- d'autre part, des recettes constituées pour l'essentiel par des dotations d'équipement et des emprunts.

2) *En dépenses :*

- les remboursements en capital d'emprunts ;

- les prêts et avances accordés par la collectivité ;

- les dépenses directes d'investissement (acquisitions mobilières et immobilières, travaux neufs, grosses réparations) ;

- les subventions d'équipements versées

La différence entre les recettes d'investissement et les dépenses d'investissement augmente ou diminue le fonds de roulement selon les résultats de l'année.

Ainsi, les comptes de fonctionnement et d'investissement retracent, après élimination de toutes les opérations comptables d'ordre, les flux réels de dépenses et de recettes au cours d'une année.

Les opérations d'investissement réelles présentées dans cette étude comportent cependant, à titre résiduel, des opérations d'ordre qui n'ont pu être isolées dans le cadre du traitement de masse de la comptabilité des collectivités qui a servi de base à cette étude. Il en résulte que, dans le cadre de cette synthèse nationale, la différence entre les recettes et les dépenses réelles d'un exercice n'est pas exactement égale à la variation du fonds de roulement constatée entre deux exercices.

Les données chiffrées concernant les emprunts nouveaux et les remboursements en capital d'emprunts sont corrigées, lorsqu'elles ont pu être isolées, des opérations de refinancement

de dette et des opérations d'allers et retours sur le compte 16 liées à la gestion de trésorerie dans le cadre d'emprunts avec option de tirage sur ligne de trésorerie.

III INCIDENCES DE LA GÉNÉRALISATION DE LA NOMENCLATURE M52 EN 2004 SUR LES DONNÉES PRÉSENTÉES DANS CETTE PUBLICATION

A) Incidences des reclassements dans le plan de comptes

La nomenclature M52 a adopté un plan de comptes par nature conforme au plan comptable général. La circulaire du 28 août 2003 présente une table de transposition M51/M52 qui permet de retrouver les équivalences des comptes M51 en M52. Cette table de transposition a été utilisée afin de déterminer l'équivalent M51 de la définition des rubriques de dépenses et de recettes en M52.

Cette transposition peut toutefois poser certains problèmes dans le cadre de cette publication :

- certains comptes en M51 ont été éclatés en M52 en plusieurs comptes ne se trouvant pas dans la même rubrique. Ces cas ont toutefois peu d'incidences sur les données de cette publication.

- la M52 a parfois précisé l'imputation comptable de dépenses ou recettes qui ne disposaient pas de comptes dédiés en M51. C'est notamment le cas du traitement versé aux assistantes maternelles (700 millions d'euros en 2004) : en effet ce compte dispose d'un compte dédié en M52 (le compte 6412) et est donc compté en frais de personnel dans cette publication (comme les autres subdivisions du compte 64). En revanche ces traitements étaient diversement imputés en M51 en l'absence de compte dédié. Dans la majorité des cas, ces traitements étaient considérés comme une charge externe. Les imputations exactes ne peuvent être retrouvées dans le cadre du traitement de masse de la comptabilité départementale effectuée pour élaborer cette publication (un compte d'imputation diverse était le plus souvent utilisé). C'est pourquoi on constate dans les tableaux de cette publication une diminution des achats et charges externes et une augmentation des frais de personnel entre 2003 et 2004. Une variation estimée

hors « effet assistantes maternelles » est cependant mentionnée dans le texte (en prenant comme hypothèse une stabilité de ces traitements entre 2003 et 2004).

La nomenclature fonctionnelle de la M52 est très différente de celle de la M51 (comptes de programmes ou de service commençant par « 9 »). C'est pourquoi il n'a pas été possible d'établir des séries relatives à la ventilation par fonction des dépenses ou des recettes pour les données antérieures à 2004.

B) Incidences de la neutralisation des rattachements d'opérations

La nomenclature M52 met en pratique le rattachement des charges et des produits à l'exercice où s'est produit le fait générateur de la dépense ou de la recette. Cette disposition pose problème la première année d'application de la M52 pour deux raisons :

- les charges et produits afférents à l'exercice 2003 mais payés en 2004 sont supportés par ce dernier exercice. S'il existe un excédent de ces charges sur ces produits, le résultat de l'exercice 2004 s'en trouve minoré par rapport à une situation « normale » (par exemple pour l'exercice 2005) ;
- les charges et produits constatés d'avance en 2003 mais relatifs à l'exercice 2004 sont supportés par l'exercice 2003. S'il existe un excédent de produits sur ces charges, le résultat de l'exercice 2004 s'en trouve minoré par rapport à une situation « normale ».

Aussi la circulaire du 28 août 2003 prévoit un dispositif facultatif de neutralisation de ces situations. Le principe ce dispositif est d'opérer un prélèvement sur les capitaux propres (débit du compte 1069, ou 1068 dans le cas des intérêts courus non-échus) en créditant la section de fonctionnement (au compte 79 : transferts de charges) afin de neutraliser le surcroît de charges en classe 6.

Dans le cadre de cette publication, ce dispositif de neutralisation a des incidences :

- sur les montants de différentes rubriques de charges et des produits de la section de fonctionnement (les montants sont majorés seulement pour l'exercice 2004) ;
- et sur les montants du fonds de roulement (FR) et du besoin en fonds de roulement

(BFR), minorés par rapport à 2003, mais de façon permanente.

Prenons l'exemple d'une charge à payer afin d'illustrer cette situation : lors d'un exercice "normal" (à partir de 2005) lors de la contre-passation des charges à payer, les écritures comptables suivantes sont passées (en prenant D pour débit et C pour crédit) :

1) contre-passation du rattachement effectué lors de l'exercice N-1 : C 6 par D 408 \simeq le FR augmente (par le C 615, qui augmente le résultat), et le BFR aussi, pour le même montant (par le D 408 qui diminue le passif d'exploitation)

2) mandatement de la dépense : D 6 par C 401 \simeq le FR diminue (le D 6 diminue le résultat), le BFR aussi (par le C 401 qui augmente le passif d'exploitation). En outre la charge nette en classe 6 est égale à 0 puisque le débit est égal au crédit (si on prend pour hypothèse que la facture est égale à ce qui avait été rattaché lors de l'exercice précédent).

Finalement l'opération n'a aucune conséquence sur le FR, le BFR ou les charges.

En revanche, en 2004, la situation est différente :

1) La neutralisation se traduit par : D 1069 ou 1068 par C 79 \simeq le FR diminue (D 1069 ou 1068, donc les capitaux propres diminuent), mais il augmente dans le même temps (C 791, donc augmentation du résultat, qui est repris dans les capitaux propres) ; l'opération est donc neutre sur le FR et le BFR.

2) Le mandatement de la dépense se traduit par : D 6 par C 401 \simeq le FR diminue (D 615), le BFR aussi (par le C 401).

Au final, les conséquences sur le FR, le BFR et les charges de la deuxième étape ne sont pas contrebalancées par la première, au contraire du cas "normal" : c'est pourquoi la neutralisation aboutit à une diminution du FR et du BFR.

En outre, la charge en classe 6 est certes équilibrée par le produit au compte 79, mais dans le cadre du traitement de masse effectué pour élaborer cette publication (utilisation de balances), il n'est pas possible de savoir à quels comptes se rattachent précisément les imputations au compte 79. C'est pourquoi les charges sont surévaluées pour l'exercice 2004.

En revanche ce dispositif de neutralisation n'a pas d'impact sur la CAF puisque les transferts de charges au compte 79 sont des produits CAF (ces produits sont comptés dans les autres produits de fonctionnement dans les tableaux de cette publication).

Seul le montant des intérêts courus de l'exercice 2003 mais échus en 2004 peut être évalué précisément (la neutralisation impacte le compte 796 : transfert de charges financières) : il est de 80 millions d'euros pour l'ensemble des départements. Les autres charges neutralisées (au débit du compte 1069) sont de 278 millions d'euros.

Lexique

Actif circulant

Ensemble des éléments du patrimoine qui, en raison de leur nature ou de leur destination, n'ont pas vocation à y rester de manière durable.

Amortissement

Constatation comptable de la dépréciation irréversible de la valeur d'un élément d'actif, du fait de son usage, du temps ou de l'obsolescence.

Annuité de la dette

L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts qui constituent une des charges de la section de fonctionnement, et du montant du remboursement du capital qui figure parmi les dépenses d'investissement. L'addition de ces deux montants, et éventuellement du montant des règlements effectués au titre des engagements de paiement par annuités, permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour les collectivités.

Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement est égal à la différence entre l'ensemble des créances et des dettes à court terme. Une créance constatée mais non encaissée génère un besoin en fonds de roulement (besoin comblé par le fonds de roulement défini ci-dessous). A l'inverse, une dette non encore payée vient diminuer ce besoin en fonds de roulement.

Bilan fonctionnel

Reclassement des postes du bilan par grandes unités, de manière à faire ressortir des grandeurs caractérisant la structure financière de la collectivité. Cette présentation du bilan permet d'analyser les conditions dans lesquelles se réalise l'équilibre entre le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie nette.

CAF (capacité d'autofinancement)

Excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement, dont le montant permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (en priorité, le remboursement des emprunts et, pour le surplus, les dépenses d'équipement).

CAF nette

CAF diminuée des remboursements de dettes en capital. La CAF nette mesure la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement grâce à ses ressources propres, une fois acquittée la charge obligatoire de la dette.

CLTR

Acronyme pour « crédit à long terme renouvelable ». Il s'agit d'un type d'emprunt similaire à l'ouverture de crédit à long terme (OCLT) ou au prêt à capital et taux modulable (PCTM). Ces produits de financement allient un emprunt classique et la faculté de gérer la trésorerie à l'intérieur d'un plafond annuel. L'utilisation de ces emprunts perturbe l'analyse des flux annuel de dette : en effet les mouvements sur le compte 16 ne correspondent plus aux emprunts nouveaux et aux amortissements d'emprunts en raison des opérations particulières qu'entraîne le recours à ces emprunts. Ces opérations gonflent artificiellement les masses d'emprunts mobilisés et remboursés par la région au cours d'un exercice. Les opérations sur produits de type "CLTR" sont soustraites du compte 16 en débit et en crédit dès lors qu'elles ne correspondent pas à un réel emprunt de moyen ou long terme.

Dette à long et moyen terme en fin d'exercice

Cette dette correspond au capital restant dû au 31 décembre de l'année considérée sur le montant des emprunts contractés pour une durée supérieure à un an. Elle exclut la dette sans réception de fonds (engagements de verser des subventions par annuités).

Dotation générale de décentralisation (DGD)

L'article 102 de la loi du 2 mars 1982 a prévu que l'accroissement des charges résultant du transfert de compétences de l'État aux collectivités locales sera compensé par un transfert de ressources.

La loi du 7 janvier 1983 a précisé que ce transfert simultané de ressources serait effectué, pour moitié au moins, par transfert d'impôts d'État et pour le solde par le versement d'une dotation budgétaire : celle-ci constitue la dotation générale de décentralisation.

La loi de finances pour 2004 prévoit une refonte des transferts de l'État (voir définition de la DGF).

Dotation globale de fonctionnement (DGF)

La dotation globale de fonctionnement, instituée par la loi du 3 janvier 1979, est un prélèvement

opéré sur le budget de l'État et distribué aux collectivités locales pour la première fois en 1979.

Son montant est prélevé avec une garantie de progression minimale sur les recettes de TVA, selon un mode de prélèvement et de répartition fixé chaque année par la loi de finances.

Emplois stables ou durables

Emplois ayant vocation à rester durablement à l'actif du bilan (immobilisations). Par convention, est réputée stable toute acquisition faite pour une durée supérieure à un an.

Emprunts

Les emprunts correspondent au volume global des emprunts à plus d'un an contractés pendant l'exercice.

Excédent brut de fonctionnement (EBF)

Solde des opérations courantes non-financières de la section de fonctionnement (hors charges et produits calculés).

Financement disponible

Ensemble des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir après paiement des charges de fonctionnement et des remboursements en capital d'emprunts. Il est égal à la CAF nette augmentée des recettes d'investissement hors emprunts.

Fiscalité directe

Les impositions directes (qui correspondent aux « impôts locaux ») constituent l'essentiel de la fiscalité directe locale. Elles comprennent :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- la taxe d'habitation (dont la part régionale a été supprimée en 2001 par la loi de finances rectificative du 13 juillet 2000)
- la taxe professionnelle (dont la part « salaire » a progressivement été supprimée de 1999 à 2002).

Fiscalité indirecte

Les impôts indirects occupent une place importante dans la fiscalité des collectivités territoriales.

Parmi eux, on peut citer :

- la taxe sur les permis de conduire, spécifique aux régions mais progressivement abandonnée ;

- la taxe sur les certificats d'immatriculation (cartes grises), particulière aux régions ;
- les droits d'enregistrement ;
- la taxe intérieure sur les produits pétroliers, dont une fraction est versée depuis 2004 aux départements et depuis 2005 aux régions ;
- la taxe sur les conventions d'assurance, versée aux départements depuis 2005 ;
- des taxes indirectes spécifiques à la Corse et aux départements d'outre-mer : taxes sur le tabac, sur les carburants, sur le rhum.

Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)

Le fonds de compensation pour la TVA a pour objet la compensation par l'État aux collectivités locales, à leurs groupements et à leurs services, de la TVA acquittée sur leurs investissements. Pour le calcul des attributions au titre du FCTVA sont prises en compte les dépenses d'équipement (acquisitions et travaux) des organismes locaux durant l'avant-dernière année (hors achats de terrains et subventions spécifiques de l'État perçues), pour lesquelles la TVA n'a pas pu être récupérée d'une autre manière. Mise en œuvre progressivement, cette compensation est quasi intégrale depuis 1981.

Les ressources de ce fonds sont constituées par un prélèvement sur recettes de l'État.

Les organismes locaux bénéficiaires sont les collectivités locales, leurs groupements et leurs services, mais aussi les organismes aménageurs ayant passé convention avec elles et ne récupérant pas directement la TVA.

Fonds de roulement en fin d'exercice

Le fonds de roulement en fin d'exercice représente des capitaux permanents (comptes de classe 1) sur les valeurs immobilisées (comptes de classe 2).. Il permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses (= besoin en fonds de roulement).

Immobilisations financières

Il s'agit des prêts, avances et créances à long et moyen terme. Cette rubrique retrace les créances dont la date d'exigibilité est postérieure à l'exercice d'origine du prêt.

Opérations réelles (recettes et dépenses réelles)

Recettes et dépenses se dénouant par un décaissement ou un encaissement. Excluent les opérations d'ordre tels que les dotations aux amortissements, les reprises sur provisions, la réintégration de travaux dans le cadre d'opérations sous mandat, etc.

Refinancement de dette

Il s'agit d'une opération budgétaire par laquelle le remboursement anticipé du capital dû est financé par la souscription d'un nouvel emprunt. Ce type d'opération est corrigé des lignes relatives aux flux de dette (emprunts nouveaux et remboursement capital d'emprunts).

Ressources stables ou durables

Ressources appelées, par nature ou destination, à rester durablement au passif du bilan (dotations, réserves, emprunts...). Par convention, il s'agit de tous les financements disponibles à plus d'un an.

Résultat

Il s'agit du résultat comptable (montant de l'ensemble des titres de recettes moins montant de l'ensemble des mandats de dépenses de l'exercice considéré).

Subventions en annuités (versées)

Les subventions en annuités correspondent à l'engagement pris par une collectivité de procéder à un versement régulier, au cours de plusieurs exercices, de subventions à une autre collectivité.

Trésorerie active

Ensemble des disponibilités figurant à l'actif du bilan (solde débiteur de la classe 5 sauf 569).

Trésorerie nette

La trésorerie nette est la résultante de la relation :
fonds de roulement - besoin en fonds de roulement
= trésorerie nette.

Trésorerie passive

Concours bancaires courants et soldes créditeurs des banques figurant au passif du bilan.

Définitions comptables des rubriques

Fonctionnement

nomenclatures M52 / M71

Charges de fonctionnement (I)	débit net classe 6 (sauf 6741, 675, 676 ,68)
Achats et charges externes	débit net des comptes 60, 61, 62 (sauf 621)
Frais de personnel	débit net des comptes 621, 631, 633, 64
Subventions et contingents	débit net des comptes 655, 657+ 651, 656 (M52 et M71) et 652 (M52 seulement)
<i>avec contributions obligatoires et participations</i>	655, 656
- dotation de fonctionnement des établissements du second degré	6551
- service d'incendie	6553
- indemnités aux employeurs d'apprentis	6552
- contributions aux organismes de transport	6557, 6564
<i>avec subventions</i>	657
<i>avec aides à la personne</i>	651
- stagiaires de la formation professionnelle	6511
<i>avec frais de séjour et d'hébergement</i>	652 (M52)
<i>avec frais et indemnités des élus</i>	652 (M71 seulement), 653
Charges financières	débit net du compte 66
<i>avec charges d'intérêts</i>	661
dont charges exceptionnelles	67 (sauf 675, 676)
Produits de fonctionnement (II)	crédit net 7 (sauf 775, 776, 777, 78)+ crédit 10223 (M71)
dont prestations de services et ventes de produits	70
Impôts directs	crédit net du compte 731 + crédit 10223, 7351 (M71)
Impôts indirects et autres taxes	crédit net des comptes 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738
- taxe sur les conventions d'assurance	7342
- droits d'enregistrement et taxes d'urbanisme	732 (M52), 7381 (M71)
- TIPP	7352 (M52) , 732 (M71)
- taxe sur les certificats d'immatriculation	7342
- taxes d'outre-mer	737
Concours de l'Etat	crédit net des comptes 741, 742, 743, 744, 745, 746, 7483
- DGF	crédit net du compte 741
- Autres dotations	crédit net des comptes 742, 743, 744, 745, 746
- Péréquation et compensations fiscales	crédit net du compte 7483
Subventions et participations	crédit net des comptes 747, 748 (sauf 7483)
Produits financiers	76
Produits exceptionnels	77 (sauf 775, 776, 777)

Autofinancement (II) - (I)

Investissement

Emplois d'investissement (hors dette)	débit des comptes 20, 21 (sauf 217), 23 - crédit des comptes 236, 237, 238 + débit du compte 102 (sauf 1027, 10229) + débit du compte 13 (sauf 139) +débit des comptes 26 (sauf 269), 27 (sauf 279), 454, 455, 456, 457, 458, 481
Dépenses d'équipement directes	débit des comptes 20 (sauf 204), 21 (sauf 217), 23 - crédit des comptes 236, 237, 238
Subventions versées	débit 204
Ressources d'investissement (hors emprunts)	crédit du compte 102 (sauf 1027, 10229, et sauf crédit 10223 en M71), + crédit des comptes 13 (sauf 139), 231, 232, 26 (sauf 269), 27 (sauf 279), 454, 455, 456, 457, 458 + crédit net du compte 775
FCTVA	crédit du compte 10222
Autres dotations et subventions	crédit du compte 102 (sauf 1027, 10222, 10229, et 10223 en M71), + crédit du compte 13 (sauf 139)
<i>avec DGE 1ère part</i>	crédit 10221
<i>avec subventions d'investissement reçues</i>	13 sauf 139
<i>- dotation d'équipement scolaire</i>	1332
<i>- DGE part rurale</i>	1333, 1341
Emprunts *	crédit du compte 16 (sauf 166, 1688, 169)
Remboursements d'emprunts *	débit du compte 16 (sauf 166, 1688, 169)

* hors refinancements et opérations de gestion de dette

Agrégats de bilan

Ressources stables	SC classe 1 (sauf 11, 12, 19) et 2 (sauf 1688, 269, 279) 39, 49, 59, 481, 454, 455, 456, 458 + (crédit net 7 - débit net 6) + (SC - SD 11, 12, 19)
<i>dont capitaux propres</i>	SC 10, 13, 14, + (crédit net 7 - débit net 6) + (SC - SD 11, 19)
<i>dont provisions</i>	SC 15, 29, 39, 49, 59
<i>dont amortissements</i>	SC 28
avec amortissement des constructions	SC 2812, 2813, 2814, 28172, 28173, 28174, 2822, 2823, 2824
avec amortissement du matériel	SC 2815, 28175, 28178, 2818, 2825, 2828
<i>dont encours de dette sur emprunts</i>	soldes créditeurs comptes 16 (sauf 1688, 169)
Actif immobilisé brut	SD classe 1 et 2 (sauf 1688, 11, 12, 19, 269, 279) 39, 49, 59, 481, 454, 455, 456, 458
<i>dont immobilisations d'exploitation</i>	SD 20, 21, 22, 23
avec constructions	SD 212, 213, 214, 2172, 2173, 2174, 222, 223, 224, 2313, 2314, 23173, 23174
avec matériel	215, 216, 218, 2175, 2178, 225, 226, 228, 2315, 2316, 23175, 23178, 2318
<i>dont immobilisation affectées, concédées ou mises à disposition</i>	SD 18, 24
<i>dont immobilisations financières</i>	SD 26 (sauf 269), 27 (sauf 279)
Fonds de roulement	SC - SD des classes 1 (sauf 1688), 2 (sauf 269, 279), 39, 49, 59, 454, 455, 456, 457, 458, 481, 6 et 7. (= ressources stables - actif immobilisé brut)
Actif d'exploitation	SD 269, 279, 3 (sauf 39) 4 (sauf 454, 455, 456, 458, 481, 49), 1688
<i>dont créances sur redevables / clients</i>	SD 41 (sauf 412 pour M61)
<i>dont créances sur personnes publiques et organismes sociaux</i>	SC 43, 44, 412
<i>dont liaisons avec les budgets annexes (soldes débiteurs)</i>	SD 451
Passif d'exploitation	SC 269, 279, 3 (sauf 39) 4 (sauf 454, 455, 456, 458, 481, 49), 1688
<i>dont dettes fournisseurs</i>	SC 40
<i>dont dettes sur personnes publiques et organismes sociaux</i>	SC 43, 44
<i>dont liaison avec les budgets annexes (soldes créditeurs)</i>	SC 451
Besoin en fonds de roulement	actif - passif circulant
Trésorerie active	SD classe 5 (sauf 59)
<i>dont disponibilités</i>	SD 515
<i>dont valeurs mobilières de placement</i>	SD 50
Trésorerie passive	SC classe 5 (sauf 59)
Trésorerie nette	trésorerie active - trésorerie passive